

3. VOTRE STAND

3.1 - Emplacement et espaces

Le plan **provisoire** du salon avec l'emplacement de votre stand vous sera communiqué lors de la réunion des exposants de chaque salon. Les organisateurs détermineront le mode d'attribution des emplacements le plus adéquat et se réservent le droit de modifier, si besoin est, la disposition des surfaces demandées.

Le plan définitif sera disponible dès le 1^{er} jour de montage. Dès votre arrivée au montage, veuillez vous présenter à l'accueil pour recevoir le plan définitif avec indication de votre emplacement de stand au sein du salon. Veuillez ne pas commencer à monter votre stand sans avoir vérifié son emplacement sur le plan définitif. Merci de respecter le planning qui vous aura été transmis.

Les salons sont divisés en **6 espaces** pour permettre aux visiteurs de mieux s'orienter.

Ils sont identifiables sur le plan par une couleur :

- **Information-orientation en jaune**
- **Enseignement secondaire en rouge**
- **Enseignement supérieur en bleu**
- **Emploi-Formation en vert**
- **International en mauve**
- **Jeunesse en rose ou orange**

3.2 - Stand équipé

Namur / Liège :

- des cloisons latérales et des cloisons de fond composées de panneaux en stratifié blanc
dimensions des cloisons : 1m l x 2,45 m h
(partie utile : 98,4 cm l x 233 cm h, partie visible : 97 cm l x 245 cm haut),
- une structure tubulaire aérienne qui surplombe le stand
- un éclairage par spots LED
- table(s) et chaises suivant la superficie du stand *
- du tapis
- une arrivée électrique de 1 KW maximum (si nécessité de plus de puissance, passer par les annexes du guide pratique)

Mons :

- des cloisons latérales et des cloisons de fond composées de panneaux en stratifié blanc
dimensions des cloisons : 95,5 cm l x 241 cm h (partie visible : 93,5 cm l x 239 cm h)
- un éclairage par spots,
- table(s) et chaises suivant la superficie du stand *
- du tapis
- une arrivée électrique de 1 KW maximum (si nécessité de plus de puissance, passer par les annexes du guide pratique)

(*) Superficie du stand	9 m ²	12 m ²	15 m ²	21 m ²	30 m ²	45 m ²	60 m ²	90 m ²
Table(s)	1	1	2	3	4	6	8	12
Chaises	2	4	6	6	12	18	24	36
Spots	2	2	3	4	5	9	12	18

3.3 - Stand non-équipé

Il correspond à une surface **sans cloison ni aucun équipement** (tapis, éclairage ...) avec uniquement un raccordement électrique de 1KW maximum.

Vous devez donc prévoir votre propre structure (cloisons, éclairage ...) et votre matériel (tapis, mobilier ...).

Toutefois, il est possible de commander du matériel : présentoirs, tables, chaises, etc.

3.4 - Module semi-équipé (valable uniquement pour le salon de Liège)

Il comprend :

- aucun mobilier
- des cloisons latérales et des cloisons de fond composées de panneaux en stratifié blanc de 1m de large sur 2,45m de haut (partie utile : 984 mm de large et 2330 mm de haut, partie visible : 970 mm de large et 2450 mm de haut)
- une structure tubulaire aérienne qui surplombe le stand
- un éclairage par spots LED
- du tapis
- une arrivée électrique de 1 KW maximum (si nécessité de plus de puissance, passer par les annexes du guide pratique)

3.5 - Matériel complémentaire

Afin de personnaliser votre stand, vous avez la possibilité de commander du matériel complémentaire (tables, chaises, comptoirs, tabourets, présentoirs...).

 Voir annexe 2

3.6 - Décoration du stand

Les panneaux sont fournis propres et en parfait état. Si ce n'était pas le cas, veuillez nous le signaler.

En effet, **tout panneau sali ou endommagé sera facturé 75€ HTVA.**

Il est strictement interdit de clouer ou de punaiser sur les cloisons ainsi que sur les murs, plafonds, et colonnes des lieux d'exposition et, de manière générale, d'utiliser tout procédé qui endommage les panneaux stratifiés.

Il est également interdit de forer dans les traverses.

Toute traverse endommagée sera facturée 38€ HTVA/m courant.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de placer du matériel (mobilier ou matériel promotionnel) dans les allées qui doivent rester libres et dégagées pour des raisons de sécurité.

REMARQUES :

Pour fixer vos photos ou informations, nous vous recommandons d'utiliser du papier collant double face léger.

Pour suspendre des panneaux LEGERS, nous vous conseillons d'utiliser des chaînettes.

Ce matériel ne sera pas mis à votre disposition.

3.7 - Sonorisation

Tout exposant est autorisé à utiliser des moyens individuels de sonorisation **DANS LA MESURE OÙ LE NIVEAU SONORE NE GÊNE PAS LES EXPOSANTS VOISINS.**

Nous vous rappelons que la diffusion de musique à l'intérieur de la manifestation nécessite préalablement l'autorisation de la SABAM et de la rémunération équitable (site unique : <https://www.unisono.be/fr>). Les démarches auprès de ces organismes doivent être réalisées par vos soins et le SIEP décline toute responsabilité quant à la possibilité ou l'impossibilité d'utiliser des moyens individuels de sonorisation, et quant aux conditions de cette utilisation.

3.8 - Sécurité / Incendie

Par mesure de sécurité, nous attirons votre attention sur le fait que :

- Seuls les employés des sociétés de montage sont habilités à déplacer les spots ou à modifier leur orientation. Ils ne procéderont à ce déplacement ou cette modification d'orientation que pour autant que cela ne comporte aucun danger.
- Rien ne peut être accroché à moins de 40 cm de distance de l'éclairage pour éviter tout court-circuit et risque d'incendie.
- Tous les matériaux utilisés sur le stand/module faisant l'objet du Contrat doivent répondre aux normes du classement de réaction au feu belge A2 (difficilement inflammable). Le SIEP peut exiger de l'Exposant qu'il communique une copie des attestations de conformité ou fiches techniques pendant toute la durée pendant laquelle l'Exposant occupe ou est censé occuper le stand/module faisant l'objet du contrat.

3.9 - Identification du stand

L'identification de votre stand est obligatoire.

Le nom de l'école ou la raison sociale de l'exposant doit obligatoirement figurer sur l'enseigne du stand.

Vous pouvez utiliser le(s) panneau(x) que vous avez acquis lors de précédents salons ou confectionner vous-même ce(s) panneau(x), à condition - dans un souci de cohérence - de respecter les dimensions suivantes :

- Hauteur du panneau : 25 cm sur 1 ligne / 30 cm sur 2 lignes.
- Hauteur des lettres : 11 cm sur 1 ligne / 8 cm sur 2 lignes.
- Longueur au choix.

Le SIEP peut réaliser votre signalétique sur panneau(x) en forex blanc avec des lettres autocollantes. Les prix sont indiqués dans l'annexe 1 du guide pratique.

 [Voir annexe 1](#)

Si vous participez à plusieurs salons, n'oubliez pas d'emporter vos panneaux et de les conserver afin de les réutiliser lors des prochaines manifestations.

3.10 - Nettoyage

Les exposants sont responsables de la bonne tenue de leur stand pendant toute la durée de la manifestation.

Les allées seront nettoyées chaque jour mais l'entretien de l'intérieur du stand est à charge des exposants.

Si vous le souhaitez, nous mettons à votre disposition une équipe de nettoyage qui assurera quotidiennement l'entretien de votre stand pour la durée du salon.

 [Voir annexe 1](#)

Les halls d'exposition facturent entre 35 et 40€ htva le mètre courant de collant de tapis non enlevé, nous vous conseillons donc d'utiliser un adhésif léger que vous pourrez enlever facilement.

Attention : ce matériel (adhésif léger) ne sera pas mis à votre disposition.

* Au salon de Mons, ce matériel peut être fourni par le monteur de stand et vous sera facturé directement après le salon

3.11 - Connexion Internet

NAMUR / MONS

Une connexion gratuite au wifi est disponible dans les Halls de Namur Expo et du Lotto Mons Expo. Votre ordinateur doit disposer d'une carte réseau sans fil (wifi).

Pour le salon de Mons, il est possible de réserver une connexion individuelle, plus stable et plus performante (service payant - voir annexe).

LIÈGE / LaFabrik

Pour le salon de Liège, le code WIFI spécifique à chaque salle sera disponible à l'accueil exposants sur le stand SIEP dès le jour de montage.

 [Voir annexe 2 pour Mons uniquement](#)

3.12 - Electricité

Stand équipé et semi-équipé

Le matériel d'éclairage (spots), le raccordement au coffret électrique, le placement d'une arrivée électrique ainsi qu'une consommation de 1KW maximum sont compris dans le prix d'aménagement standard de votre stand.

Stand non-équipé

Sont prévus uniquement l'arrivée électrique avec le raccordement au coffret électrique et une consommation de 1 KW maximum.

Les allonges électriques ne sont prévues ni pour les stands (semi-)équipés, ni pour les stands non-équipés.

**Pour une consommation supérieure à 1 KW, voici le tarif par salon.
Veuillez préciser votre consommation dans les annexes de ce guide pratique**

Pour info : 1 KW est équivalent, par exemple, à 1 ordinateur + 1 écran ou projecteur + 1 chargeur gsm + 1 frigo

Les prix indiqués comprennent le raccordement, la consommation et le contrôle par un organisme agréé.

Salon Namur

Puissance raccordement (MAX)	Prix (htva)
3 KW (1 tableau avec 2 prises)	251,00 €
6 KW (1 tableau avec 4 prises)	397,00 €
10 KW (1 tableau avec 6 prises)	554,00 €
plus de 10 KW	sur devis

Salons Mons & Liège

Toute consommation supplémentaire à 1 KW sera facturée 32,50 € htva / KW.

 [Voir annexe 2](#)

3.13 - Assurance

Nous vous encourageons à contacter votre assureur pour vérifier votre couverture actuelle concernant le transport, montage, démontage et le séjour de vos biens durant la manifestation concernée. Nous vous rappelons la nécessité préalable de disposer d'une assurance responsabilité civile.

Si vous n'êtes pas couvert, nous vous proposons de contracter une assurance par notre intermédiaire, moyennant une participation financière. Attention, veillez à bien vérifier nos conditions générales.

Valeur totale assurée	Coût htva
Moins de 2.499 €	16,00 €
De 2.500 à 7.499 €	32,50 €
De 7.500 à 12.499 €	54,50 €
De 12.500 à 19.999 €	81,00 €
De 20.000 à 27.499 €	103,50 €
De 27.500 à 34.999 €	136,00 €
De 35.000 à 49.999 €	190,00 €
Au-delà de 50.000 €	Sur devis

 [Voir annexe 4](#)

CONDITIONS DE COUVERTURE TOUS RISQUES DE VOS BIENS

PERIODE DE COUVERTURE

- Si le transport est effectué par un **transporteur professionnel**, les dommages sont assurés quelle que soit la cause du sinistre ainsi que le vol résultant d'un sinistre assuré ou d'une effraction. Les opérations de chargement et de déchargement sont également garanties.
- Si le transport est effectué par **moyen propre**, l'assureur prend à sa charge le dommage causé pendant le transport par un accident de la circulation survenu au véhicule ou causé par les événements suivants : l'incendie, la foudre, l'explosion, l'écroulement d'ouvrages d'art, l'inondation, le vol consécutif à un événement assuré ou après violence sur les personnes. **Les dommages résultant d'opérations de chargement et de déchargement sont exclus.**

Quel que soit le mode de transport, par un professionnel ou par moyen propre, les dommages résultant d'opérations de montage et de démontage sont toujours exclus.

VALEUR ASSURÉE ET INDEMNISATION

Les valeurs fixées par vos soins pour chaque matériel à assurer constituent la limite d'indemnisation après déduction d'une franchise de 250 €.

Toutefois, l'indemnisation est plafonnée à la valeur réelle du bien endommagé. Il est donc inutile d'assurer des matériels dont la valeur marchande est très faible en raison de l'âge ou de l'usage courant du bien (papeterie ou mobilier de très faible valeur). L'assurance tous risques expo est dédiée à des matériels et mobilier d'une certaine valeur - stands, matériels et machines de démonstration, matériels informatiques et bureautiques – dont la perte représente une moins-value certaine même après déduction de la franchise.

Les garanties couvrent les dommages accidentels occasionnés par :

- L'incendie, la foudre, l'explosion.
- Le versement fortuit de liquide (café, jus de fruit, etc.)
- Les chutes accidentelles.
- Les accidents de circulation lors du transport.
- Le vol avec effraction, violence ou menace.

ATTENTION : la perte ou la simple disparition ne sont pas garanties !